

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles

A.Gt 10-05-2007

M.B. 19-07-2007

modifications :

A.Gt 13-08-07 (M.B. 11-09-07)

A.Gt 22-04-08 (M.B. 29-05-08)

A.Gt 06-08-08 (M.B. 16-10-08)

A.Gt 13-10-08 (M.B. 05-12-08)

A.Gt 09-02-09 (M.B. 23-03-09)

A.Gt 05-06-09 (M.B. 10-09-09)(2)

A.Gt 06-03-08 (M.B. 01-04-08)

A.Gt 29-05-08 (M.B. 27-06-08)

A.Gt 22-09-08 (M.B. 04-11-08)

A.Gt 03-02-09 (M.B. 23-03-09)

A.Gt 05-06-09 (M.B. 10-09-09)(1)

A.Gt 05-10-09 (M.B. 04-12-09)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles en application de l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 12, 10°, a) ;

Sur proposition de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il faut entendre par "arrêté du 20 janvier 1997" : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles en application de l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles.

Article 2. - Sont nommés membres effectifs du Conseil général des Hautes Ecoles en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, lettre a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° Mme Marianne COESSENS;

2° M. Jacques LEBEGGE;

3° M. Georges SIRONVAL.

Sont nommés membres suppléants respectivement des membres effectifs visés à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, lettre a, et alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° M. Henri DEPPEZ;

2° M. Guy BRIFFOZ;

3° Mme Corinne MATILLARD.

modifié par A.Gt 13-08-2007 ; A.Gt 29-05-2008 ; A.Gt 03-02-2009 ; A.Gt 09-02-2009

Article 3. - Sont nommés membres effectifs du Conseil général des Hautes Ecoles en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° M. Alain DISEUR;

2° M. Maurice LECERF;

3° M. Pierre LAMBERT;

4° M. Willy MONSEUR.

Sont nommés membres suppléants respectivement des membres effectifs visés à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, lettre b, et alinéa 2, de l'arrêté du 20



janvier 1997 :

- 1° M. Eric VANDAMME;
- 2° M. Michel JACQUART;
- 3° M. Patrick DYSELER;
- 4° M. Roberto GALLUCIO.

Modifié par A.Gt 13-10-2008 ; A.Gt 05-10-2009

Article 4. - Sont nommés membres effectifs du Conseil général des Hautes Ecoles en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- 1° M. André COUDYZER;
- 2° M. Michel Van Lieshout;
- 3° M. Albert LEROY;
- 4° Mme Anne-Marie MONIOTTE;
- 5° M. Alain GILBERT;
- 6° M. Jean-Luc VREUX.

Sont nommés membres suppléants respectivement des membres effectifs visés à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, littera c, et alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- 1° M. Richard Jusseret;
- 2° M. Paul Anciaux;
- 3° M. Daniel Chavée;
- 4° M. Alexandre LODEZ;
- 5° M. Pierre RUMMENS;
- 6° M. Philippe DE CONINCK.

modifié par A.Gt 06-03-2008

Article 5. - Est nommé membre effectif du Conseil général des Hautes Ecoles en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1°, littera d, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Jean-Marie MESKENS.

Est nommé membre suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1° littera d, et alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : M. Michel BETTENS.

Modifié par A.Gt 22-09-2008

Article 6. - Sont nommés membres effectifs du Conseil général des Hautes Ecoles en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- 1° Mme Christiane CORNET;
- 2° M. Philippe JONAS;
- 3° Mme Marie-Agnès DEFRENNE;
- 4° Mme Anne-Françoise VANGANSBERGT;
- 5° M. Jacques ROCHEZ;
- 6° M. Michel DUMONT.

Sont nommés membres suppléants respectivement des membres effectifs visés à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, et alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- 1° M. Pascal CHARDOME;
- 2° M. Didier DIRIX;
- 3° Mme Liliane HERMAN
- 4° M. Jean-Marc DAMRY;
- 5° Mme Claire GISLAIN;
- 6° Mme Isabelle WARGNIES.



*modifié par A.Gt 13-08-2007 ; A.Gt 22-04-2008 ; A.Gt 06-08-2008 ;
A.Gt 05-06-2009 (1) ; A.Gt 05-06-2009 (2) ; A.Gt 05-10-2009*

Article 7. - Sont nommés membres effectifs du Conseil général des Hautes Ecoles en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 3^o, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1^o Fédération des Etudiant(e)s francophones (FEF) :

- a) M. Romain GAUDRON;
- b) M. Remy ADRIEN;
- c) M. Martin FAURE.

2^o Union des Etudiants de la Communauté française (UNECOF) :

- a) M. Michaël Holzemann.

Sont nommés comme membres suppléants respectivement des membres effectifs, visés à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3^o et l'alinéa 2 de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1^o Fédération des Etudiants(e)s francophones (FEF) :

- a) M. Nicolas GORTZ.

2^o Union des Etudiants de la Communauté française (UNECOF) :

- a) Mme Yamina EL-JARMOUNI;
- b) M. Xavier DELMOTTE;
- c) Mme Valérie POLSENAERE.

Modifié par A.Gt 29-05-2008

Article 8. - Sont nommés membres effectifs du Conseil général des Hautes Ecoles en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4^o, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1^o Mme Sylvie KWASCHIN;

2^o M. Jacques NEIRYNCK;

3^o Mme Laura BELTRAME;

4^o M. Pierre THONON.

Sont nommés membres suppléants respectivement des membres effectifs visés à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4^o, et alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1^o Mme Isabelle MICHEL;

2^o Mme Claire DELOBEL;

3^o M. Jacques WILKIN;

4^o M. Thierry CASTAGNE.

Article 9. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juin 2002 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles est abrogé.

Article 10. - Les nominations prennent cours à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 11. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Bruxelles, le 10 mai 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET